



**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
DE L'ASSOCIATION DE LA MAISON DES ANCIENS COMBATTANTS DE LA 2<sup>E</sup> D.B  
DU 15 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril, dans la salle de conférence de la fondation de la France Libre s'est réunie l'Assemblée Générale ordinaire de l'Association de la Maison des Anciens Combattants de la 2<sup>e</sup> D.B.

L'ordre du jour était le suivant :



## **ORDRE DU JOUR**



- **1. Ouverture de l'Assemblée Générale par le président. -  
Hommage à nos Morts.**
- **2. Approbation du procès-verbal de l'AG 2019**
- **3. Ratification des décisions prises en CA**
- **4. Rapport Moral 2020**
  - **Présentation du Rapport Moral 2020**
- **5. Comptes 2019 et 2020.**
  - **Présentation, certification et approbation des comptes relatifs aux  
exercices clos les 31 décembre 2019 et 2020.**
  - **Cotisations 2021**
  - **Présentation et approbation du budget prévisionnel 2021**
- **Tour de table et clôture par le Président.**

## I - OUVERTURE

Le Général (2S) Jean Paul MICHEL, Président de l'Association, déclare ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire(AGO) de l'Association de la Maison des Anciens Combattants de la 2<sup>ème</sup> DB à 14 h 00.

## II - HOMMAGE

Conformément à la tradition, le Président demande à l'AGO de rendre hommage à la mémoire du GENERAL LECLERC DE HAUTECLOQUE et aux Anciens décédés depuis notre dernière Assemblée Générale. La Secrétaire générale procède à la lecture de tous les Anciens qui nous ont quittés depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2019. Une minute de silence suit cette lecture.

## III – PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE 2019

L'ordre du jour commence par l'approbation du procès-verbal de la précédente Assemblée Générale tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2019. Ce procès-verbal a été diffusé dans le numéro 486 de Caravane (pages 6 et suivantes). Chacun a donc pu en prendre connaissance. Il n'y a aucune observation de la part de l'assistance.

Le Président soumet au vote de l'Assemblée Générale l'approbation du procès-verbal.

### ➤ 1<sup>er</sup> VOTE de l'ASSEMBLEE GENERALE :

Question posée : Approuvez-vous le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2019 ?  
***L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2019.***

## IV – RATIFICATION DES PROPOSITIONS PRISES EN CA DU 28 SEPTEMBRE 2020

- a. Cooptations au Conseil d'Administration : Général (2S) Eric HAUTECLOQUE RAYSZ  
Roselyne ETTORI  
Yves ROUSSET
- b. Approbation du projet de règlement intérieur de l'Association.

### ➤ 2<sup>o</sup> VOTE de l'ASSEMBLEE GENERALE (à bulletin secret):

Question posée : Approuvez-vous les cooptations du CA du 28 septembre 2020 ?  
***L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité les 3 cooptations de membres proposées par le CA du 28 septembre 2020.***

### ➤ 3° VOTE de l'ASSEMBLEE GENERALE :

Question posée : Approuvez-vous le règlement intérieur de l'association ?

***L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le règlement intérieur de l'association qui sera envoyé au Ministère de l'intérieur et donne pouvoir au président et au 1° vice président pour consentir des corrections qui seraient demandées par l'administration.***

Le président donne la parole à Mme la Secrétaire Générale pour la présentation du rapport moral 2020.

#### V - RAPPORT MORAL 2020

Mme Verena LAMY présente le rapport moral de l'Association, elle en commente les principaux points:

## RAPPORT MORAL 2020

■ **PLAN :**

- 1. INTRODUCTION
- 2. LES STRUCTURES DE L'ASSOCIATION
- 3. LES ACTIVITES STATUTAIRES
  - 3.1. Association nationale
  - 3.2. Amicales locales et régimentaires
- 4. LES ACTIVITES DE L'ASSOCIATION
  - 4.1. Activités de l'Association Nationale.
  - 4.2. Activités des Amicales Locales et Régimentaires.
- 5. LES EFFECTIFS
- 6. LA REVUE CARAVANE
- 7. L'ACTION SOCIALE
- 8. SOLIDARITE OPERATIONS ARMEE FRANCAISE

L'année 2021 est bien entamée et le dernier rapport moral date de décembre 2019, le présent rapport concerne donc l'année 2020, soit l'approbation des comptes de l'exercice 2019 et ceux de l'exercice 2020.

Heureusement 2019, avait permis une célébration normale du 75ème anniversaire de la campagne de France, mais nous attendions en 2020 de pouvoir commémorer le 75° anniversaire de la création de l'Association et au début de mars dernier de pouvoir rappeler avec un peu de faste : que voici 80 ans, le Colonel Leclerc marquait l'histoire en prononçant à Koufra son serment fondateur !

Mais rien ou presque de tout cela. Cette année 2020 aura été l'année de l'installation dans les nouveaux locaux de Denfert-Rochereau mais surtout l'année du confinement.

Certes 2020 aura été une fois encore, une année charnière avec le passage de témoin entre le Général (2S) CUCHE et le Général (2S) MICHEL à la tête de l'Association et de la Fondation, ainsi que celui entre le Général (2S) d'ANSELME et le Général (2S) HAUTECLOQUE-RAYSZ.

2020 encore, marque une étape dans la vie de la Maison des Anciens, puisqu'elle a vu le départ en retraite, du Lieutenant-colonel Xavier PROY, Directeur Général de la Maison des Anciens, marquant ainsi la fin des emplois salariés au sein de l'Association.

Ses fonctions seront partiellement reprises en 2021, par un « consultant organisation » Philippe HOUILLON, qui connaît bien le milieu militaire et à qui nous souhaitons la bienvenue !

### **I- Activités statutaires :**

L'Assemblée Générale du 29 novembre 2020 a donc été ajournée. Vous aurez pu lire le procès-verbal de carence, publié dans le n° 490 de CARAVANE.

Conformément aux statuts, le Conseil d'Administration s'est réuni 2 fois dans l'année, la première fois : **le 2 mars 2020 en présentiel**. Son compte rendu figure dans le n° 486 de CARAVANE.

Suite aux mesures gouvernementales, la seconde réunion prévue **le 28 septembre 2020**, a été annulée par décision du Bureau de l'Association en date du 17 septembre 2020 et remplacée par un vote à distance avec retour pour le 30 octobre 2020. (Voir CARAVANE n° 489.)

#### **Pour rappel :**

L'Assemblée Générale du 29 novembre 2020 ayant été reportée, le mandat des administrateurs sortants est prolongé jusqu'à ce jour. Cela concerne :

Guy AUBERT, Henri AUVRAY, CNE (R) Patrick BOTTE, LCL Patrice BOUCHET, Sylvain CORNIL-FREROT, COL(H) Maurice COURDESSES, Philippe de FRANCQUEVILLE, COL(R) Philippe DAUDRE, Joël DOUCHET, Christian DUCLOS, Alain GALEZOWSKI.

#### **Un nouveau bureau est donc entré en fonction à partir de 2020 :**

- Président : Général (2S) Jean-Paul MICHEL
- 1<sup>er</sup>Vice-président : Général (2S) Eric HAUTECLOQUE-RAYSZ
- 2<sup>ème</sup>Vice-président : Christophe LEGRAND
- Secrétaire générale Verena LAMY
- Secrétaire générale adjointe : Roselyne ETTORI
- Trésorière : Martine LEPAGE

### **II – Situation de l'Association :**

Sur le plan des effectifs : au 31 décembre 2020, après une mise à jour du fichier, le nombre des adhérents actifs était de 1986 (contre 2028 en 2019), dont 182 Anciens, 326 veuves d'Anciens et 201 descendants d'Anciens. Il est rassurant de constater que de plus en plus de descendants demandent à adhérer.

La situation financière s'est détendue au cours de l'année 2020, du fait en grande partie de la présence d'un seul salarié au lieu de deux mais aussi du fait de la diminution du montant d'un certain nombre de frais de fonctionnement, tels que l'adaptation du système de « timbrage– expédition », la baisse des frais de communication (téléphone / internet) et également des frais de gestion comptable, en très grande partie grâce à l'implication particulière de Martine LEPAGE qui a permis non seulement l'établissement d'une gestion comptable informatisée et un suivi plus simple pour le

nouveau Cabinet comptable dont le coût annuel des prestations est près de 10 fois inférieur au précédent.

Cette situation permet de présenter un budget prévisionnel d'un montant sensiblement inférieur à celui des années précédentes et par conséquent d'alléger le soutien financier de la Fondation.

#### **Les Amicales ou association locales :**

➤ **4 amicales ont été dissoutes ou sont en cours de dissolution.**

- Amicale de la Côte d'Or
- Amicale du 40° RANA
- Amicale de l'ORNE
- Amicale du 1<sup>er</sup> RMT

➤ **Sont actives,**

l'Association des anciens combattants et amis de la 2eDB et 2<sup>e</sup> BB d'Alsace et l'Association des anciens et amis de la 2<sup>e</sup> DB, division Leclerc des Yvelines, ainsi qu'une douzaine d'Amicales régionales ou régimentaires relayant fidèlement le message de l'association nationale, à savoir : Amicales de l'AISNE, de l'EURE, de l'OISE, de la HAUTE MARNE, de la SEINE MARITIME Le Havre, de la SOMME, des VOSGES, de BACCARAT, de POISSY, de VERSAILLES, des HAUTS de SEINE (Boulogne-Billancourt), de VINCENNES.

L'Amicale du 501° RCC et celle du 3° RMT avec Roger DORE.

Pour certaines d'entre elles, CARAVANE n'a pu relater leurs activités, faute de place ou du fait d'absence de rapport.

Le bilan financier de ces amicales est joint aux comptes annuels de l'Association nationale.

#### **III-Activités de l'Association en 2020 :**

Malgré les restrictions dues à la pandémie, mais grâce à l'implication des présidents locaux et des maires des différentes communes concernées et il faut les en remercier (soulignant ainsi le bénéfice de la montée en puissance des communes de la voie de la 2° DB), les commémorations du 76° anniversaire ont pu avoir lieu, parfois dans un relatif isolement, mais toujours avec dignité.

La présence du Président de l'association : le général MICHEL, du 1<sup>er</sup> vice Président le général (2s) HAUTECLOQUE-RAYSZ ou du 2<sup>ème</sup> vice-président Christophe LEGRAND, des responsables ou correspondants locaux d'associations et d'amicales ainsi que la présence fidèle de plusieurs Anciens auprès des maires ont très souvent renforcé le caractère solennel de la commémoration.

Notons les cérémonies des 18 janvier à KILSTETT, 25 janvier à SIGOLSHEIM, 26 janvier à GRUSSENHEIM, 8 février à FESSENHEIM.

Le 8 mai à Paris, la cérémonie traditionnelle à l'Arc de Triomphe a été annulée. Elle devait marquer le passage de témoin entre le général CUCHE et le général MICHEL à la présidence de l'Association et de la Fondation.

En août commençaient les cérémonies du 76° anniversaire du débarquement de la 2° DB et de sa marche victorieuse sur le sol français, à savoir les 13 août à St MARTIN de VARREVILLE, 12 août à Alençon, 13 août à FLEURE et ECOUCHE, 23 août à RAMBOUILLET, le 24 août à ANTONY et à VOISINS Le BRETONNEUX

Le 25 août à PARIS : cérémonies à la Porte d'Orléans, au Sénat, à la Place du 18 Juin 1940, à l'Hôtel de Ville et lors de l'inauguration d'une allée « colonel Claude MADEMBA-SY » dans le square de la place Denfert-Rochereau.

Le dimanche 30 août à FRESNES avec l'inauguration d'une borne de la voie de la 2° DB.

Et ce même jour à PARIS, en l'église St Germain l'Auxerrois s'est déroulée la Messe de Fondation en souvenir du 76° anniversaire de la libération de la capitale. Six de nos Anciens y assistaient dont le Colonel (H) Maurice COURDESSES, président d'honneur.

En septembre :

Le 12 septembre à NOD SUR SEINE puis à ANDELOT avec la présence d'Alain PATERNOTTE.

Le 13 septembre à DOMPAIRE avec la présence de Roger Le NEURES et Alain PATERNOTTE.

Le 23 novembre à STRASBOURG les cérémonies se sont déroulées en comité restreint, l'Association étant représenté par l'Association du Bas-Rhin.

Malheureusement, le dimanche 29 novembre, pour la première fois depuis 1948, la messe de Fondation en souvenir de la mort du Général Leclerc et de ses 11 compagnons n'a pu avoir lieu en raison des contraintes gouvernementales liées à la pandémie.

Malgré tout, les activités au siège de la Maison des Anciens ont pu continuer avec une présence alternée du Directeur ou de la Secrétaire pendant la période aigue de la pandémie.

### **CARAVANE**

Financée par la Fondation et cogérée avec l'Association, la revue « CARAVANE » dont le numéro 490 vient de sortir, a pu paraître 4 fois en 2020. « IN MEMORIAM » est sorti également grâce à l'implication résolue du Lieutenant-colonel Patrice BOUCHET qu'il faut particulièrement remercier pour avoir assuré ce travail de mémoire vis-à-vis des Anciens et cela, dans un contexte très intense sur le plan professionnel pour le responsable de la sécurité civile qu'il est.

En 2021, depuis le numéro 490 de CARAVANE, l'Association bénéficie du privilège d'avoir un nouveau rédacteur en chef, en la personne de notre ancien directeur général Xavier PROY, qui a accepté au sortir de toutes ces années passées à gérer le quotidien de l'Association, de mettre son expertise au service de CARAVANE, lien indispensable pour la vie de l'Association et de la Fondation.

En corrélation avec ce propos, le prix de revient d'un exemplaire de cette revue (calculé par Xavier PROY) est de 3,07€ en 2021, contre 6,09€ en 2019 du fait de la disparition du poste de salarié à plein temps, remplacé par Maëlle HILQUIN, infographiste indépendante, réalisant la mise en page de la revue.

### **IV – SOLIDARITE :**

#### **Action sociale :**

Les demandes d'aides sont en diminution constante depuis la suppression de la subvention de l'ONAC-VG aux associations d'Anciens Combattants. Ces éventuelles demandes sont en général orientées vers les services d'aide sociale existants, en particulier lorsqu'il s'agit de demandes d'aides durables (telles que loyer, frais de séjour en EHPAD...)

Cependant, avec l'accord de la Fondation Maréchal Leclerc de Hauteclocque, qui peut se substituer à l'Association, une aide ponctuelle, concernant des frais exceptionnels, peut être accordée aux Anciens ou aux veuves.

Pour autant, grâce à la collaboration et au dévouement d'Alain PATERNOTTE, en partie à distance cette année, mais qui maintient le lien, l'Association continue sous la forme de « bons de Noël » à aider le plus souvent des veuves ayant de faibles ressources.

**S.O.P.S.A.F. (Solidarité Opération Armée Française) :**

Ce soutien traditionnel de l'Association, aux blessés et invalides, dont Alain PATERNOTTE s'est occupé durant des années avec un dévouement et un rayonnement particulier, en liaison avec la « Cellule d'Aide aux Blessés de l'Armée de Terre » a connu cette année un coup de frein, les visites dans les hôpitaux n'étant pas autorisées.

**EN CONCLUSION :**

Ainsi, 75 ans après sa création, l'Association de la Maison des anciens combattants de la 2° DB, désormais seule association d'anciens combattants de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale poursuit avec le soutien de la Fondation maréchal Leclerc de HAUTECLOCQUE, la mission donnée par le général Leclerc, lui-même en perpétuant le souvenir, l'esprit « Leclerc » et le patriotisme.

Les nombreuses communes candidates en 2021 à l'installation d'une « borne », portent le témoignage de cette vitalité.

➤ **4<sup>ème</sup> VOTE de l'ASSEMBLEE GENERALE :**

Question posée : Approuvez-vous le rapport moral 2020 ?

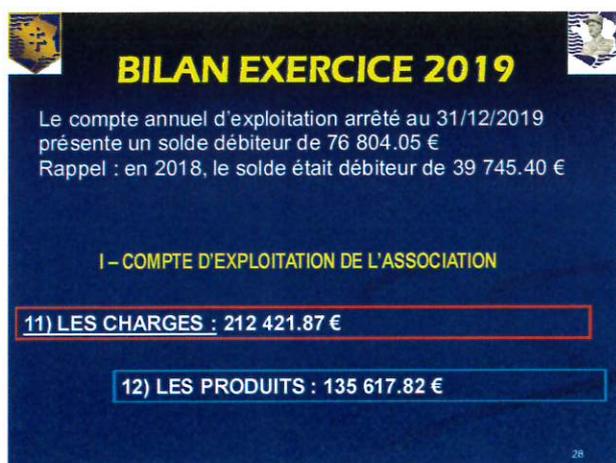
***L'Assemblée Générale approuve le rapport moral 2020 à l'unanimité.***

**VI-1. APPROBATION DES COMPTES 2019 et 2020**

**2. COTISATIONS 2021**

**3. BUDGET PREVISIONNEL 2021**

**VI-1 APPROBATION DU BILAN RELATIF  
A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**



**BILAN EXERCICE 2019**

Le compte annuel d'exploitation arrêté au 31/12/2019 présente un solde débiteur de 76 804.05 €  
Rappel : en 2018, le solde était débiteur de 39 745.40 €

**I – COMPTE D'EXPLOITATION DE L'ASSOCIATION**

**11) LES CHARGES : 212 421.87 €**

**12) LES PRODUITS : 135 617.82 €**

28

Mme Martine LEPAGE, trésorière de l'Association commente le compte-rendu de gestion, dont les participants ont pu prendre connaissance dans les documents qui leur ont été remis, et les comptes 2019.

Le compte annuel d'exploitation arrêté au 31/12/2019 présente en solde général un déficit de **76 804.05 €** à comparer avec le solde débiteur de 2018 de 39 745.40 €.

En 2019, la répartition des produits de l'association s'établit de la manière suivante :

	% 2019	% 2018	TOTAL% ASSO	
Cotisations et dons	21.58	24.53		
Apport de fonds du CSU	35.61	22.78		apport exceptionnel de 75 000 €
<b>Financement propre Association</b>			<b>57.19</b>	
Soutien de la Fondation	29.44	37.68		
Produits exceptionnels et financiers	04.33	05.05		
Subventions DPMA, Ville de Paris	09.04	09.97		

Ce Compte Spécial Usufruit, permet par des apports de fonds propres de couvrir en trésorerie le déficit annuel. Il a été exceptionnellement sollicité à hauteur de 75 000 € en 2019 pour faire face au départ à la retraite d'une salariée.



**BILAN EXERCICE 2019**  
TRÉSORERIE DU COMPTE SPÉCIAL USUFRUIT

Au 31/12/2008	: 576 871 €
Au 31/12/2009	: 527 263 €
Au 31/12/2010	: 458 440 €
Au 31/12/2011	: 403 555 €
Au 31/12/2012	: 382 081 €
Au 31/12/2013	: 313 046,45 €
Au 31/12/2014	: 290 904,37 €
Au 31/12/2015	: 231 107,84 €
Au 31/12/2016	: 274 039,95 € (leg Leriche)
Au 31/12/2017	: 242 376,99 €
Au 31/12/2018	: 198 844,16 €
Au 31/12/2019	: <b>124 471.35 €</b>

30

### TRÉSORERIE DE L'ASSOCIATION

Au 31 décembre 2019, la trésorerie de l'Association se présente de la façon suivante :

Etablissements		Comptes	Montant	Totaux
BNP Paribas	Fonctionnement	Fonctionnement Maison n° ****0536	20 943.59	20 943.59
		Mémoire Leclerc (Fonda) n° ****9318	101 773.33	p.m.
				<b>20 943.59</b>
	Epargne	CSL (CSU) n° ****0419	53 701.46	53 701.46
		Compte Epargne (CSU) n° ****3050	70 769.89	70 769.89
				<b>124 471.35</b>
LBP	Fonctionnement	Compte courant		<b>624,62</b>
Caisse				<b>1 911.47</b>
<b>TOTAL</b>				<b>147 951.03</b>

### **Conclusions de Mme la Trésorière**

En 2019, la conjonction de plusieurs événements ponctuels a impacté les finances de l'Association, sollicitant tout particulièrement le Compte Spécial Usufruit. Tout d'abord, le départ à la retraite de notre secrétaire-infographiste a entraîné une contribution importante de ce fond au fonctionnement de l'Association. Certes son salaire chargé avait été prévu au budget prévisionnel de l'année 2019, alors qu'elle a quitté ses fonctions au 31 juillet, mais il n'en reste pas moins que ce départ a entraîné un surcoût de 32 181.93 € par rapport à la prévision budgétaire. Ensuite et à un degré moindre, le 75<sup>ème</sup> anniversaire et le déménagement ont entraîné des dépenses dépassant légèrement les prévisions.

Dans ce contexte, l'aide apportée par la Fondation s'est avérée une fois de plus déterminante dans la vie de l'association. Il convient, en effet, de souligner qu'elle est son premier contributeur.

Néanmoins, l'association, faisant face à ses obligations vis-à-vis de notre secrétaire-infographiste a fourni exceptionnellement la moitié de ses ressources (57.19 %), soit par la collecte de cotisations et de dons (21.58 %) soit par l'apport exceptionnel de fonds propres issus du Compte Spécial Usufruit (35.61%).

### **CERTIFICATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

En l'absence de Monsieur Jean-René MDIANDJI, commissaire aux comptes de l'Association, la Trésorière donne lecture du rapport du commissaire aux comptes.

*« En exécution de la mission que m'a confiée votre assemblée, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association de la Maison des anciens combattants de la 2<sup>ème</sup> DB relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.*

*Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.*

*Fait à Paris le 9 septembre 2020  
Le commissaire aux comptes,  
Jean-René MBIANDJI*

Les comptes de l'exercice sont soumis au vote de l'Assemblée Générale.

### **➤ 5<sup>ème</sup> VOTE de l'ASSEMBLEE GENERALE :**

Question posée : Approuvez-vous les comptes de l'exercice 2019 tels qu'ils viennent d'être présentés par le Trésorier et certifiés par le Commissaire aux comptes ?

***L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.***

**VI-2 APPROBATION DU BILAN RELATIF  
A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**



## BILAN EXERCICE 2020

Le compte annuel d'exploitation arrêté au 31/12/2020 présente un solde débiteur de 3 957.36 €  
Rappel : en 2019, le solde était débiteur de 76 804.05 €

I – COMPTE D'EXPLOITATION DE L'ASSOCIATION

**11) LES CHARGES : 119 655.76 €**

**12) LES PRODUITS : 115 698.40 €**

35

Madame Martine LEPAGE, trésorière de l'Association commente le Compte-rendu de gestion, dont les participants ont pu prendre connaissance dans les documents qui leur ont été remis, et les comptes 2020.

Le compte annuel d'exploitation arrêté au 31/12/2020 présente en solde général un déficit de **3957.36 €** à comparer avec le solde débiteur de 2019 de 76 804.05 €

En 2020, la répartition des produits de l'association s'établit de la manière suivante :

	% 2020	% 2019	TOTAL% ASSO	
Cotisations et dons	40.33	21.58		
Apport de fonds du CSU	0	35.61		Pas d'apport de fonds en CSU en 2020 contre 75 k€ en 2019
<b>Financement propre Association</b>			<b>40.33</b>	
Soutien de la Fondation	28.36	29.44		
Produits exceptionnels et financiers	14.89	04.33		
Subventions DPMA, Ville de Paris	16.42	09.04		

En 2020, le Compte Spécial Usufruit, n'a pas été impacté par l'exercice budgétaire.



## BILAN EXERCICE 2020

TRÉSORERIE DU COMPTE SPÉCIAL USUFRUIT

Au 31/12/2009	: 527 263 €
Au 31/12/2010	: 458 440 €
Au 31/12/2011	: 403 555 €
Au 31/12/2012	: 382 081 €
Au 31/12/2013	: 313 046,45 €
Au 31/12/2014	: 290 904,37 €
Au 31/12/2015	: 231 107,84 €
Au 31/12/2016	: 274 039,95 € (leg Leriche)
Au 31/12/2017	: 242 376,99 €
Au 31/12/2018	: 198 844,16 €
Au 31/12/2019	: 124 471,35 €
Au 31/12/2020	: <b>124 786.62 €</b>

37

**TRÉSORERIE DE L'ASSOCIATION**

Au 31 décembre 2020, la trésorerie de l'Association se présente de la façon suivante :

Etablissements		Comptes	Montant	Totaux
BNP Paribas	Fonctionnement	Fonctionnement Maison n° ****0536	25 869.58	25 869.58
		Mémoire Leclerc (Fonda) n° ****9318	30 553.18	p.m.
				<b>25 869.58</b>
	Epargne	CSL (CSU) n° ****0419	53 981.34	53 981.34
		Compte Epargne (CSU) n° ****3050	70 805.28	70 805.28
				<b>124 786.62</b>
LBP	Fonctionnement	Compte courant		<b>19.50</b>
Caisse				<b>171.02</b>
<b>TOTAL</b>				<b>150 846.72</b>

**Conclusions de Mme la trésorière:**

En 2020, les événements liés à la pandémie n'ont pas impacté les ressources de l'Association. Il n'y a pas eu de besoin d'apport de fonds du compte CSU. Malgré les difficultés liées à la pandémie, il est rassurant de constater que les cotisations en 2020 ont progressé de 5 403.63€ et les dons de 430.70€.

En cette année 2020 nos activités de mémoire ont été limitées, cérémonies en comité réduit ou annulées et AG 2020 reportée. De ce fait, les charges liées à nos activités de mémoire se sont révélées réduites.

Les charges de fonctionnement ont, elles aussi, subi une baisse importante. La masse salariale 2020 a été réduite de 40% hors départ en retraite, et le changement de cabinet comptable a permis une économie substantielle.

Les cotisations et dons représentent 40.33% des ressources de l'Association, compte tenu des économies réalisées sur l'exercice.

L'objectif 2021 est que les comptes de la fondation et de l'association soient complètement désimbriqués avec la suppression des frais de siège.

<b>CERTIFICATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020</b>
---

En l'absence de Monsieur Jean-René MDIANDJI, commissaire aux comptes de l'Association, la Trésorière donne lecture du rapport du commissaire aux comptes.

*« En exécution de la mission que m'a confiée votre assemblée, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association de la Maison des Anciens Combattants de la 2<sup>ème</sup> DB relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.*

*Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice. »*

*Fait à Paris le 12 avril 2021  
Le commissaire aux comptes,  
Jean-René MBIANDJI*

Les comptes de l'exercice sont soumis au vote de l'Assemblée Générale.

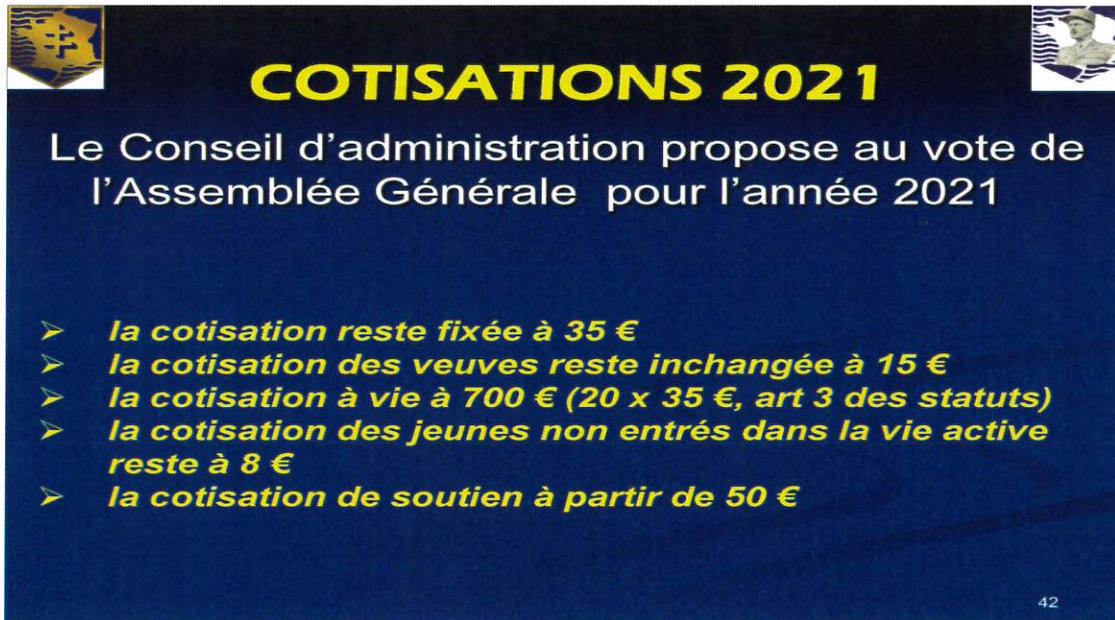
➤ **6<sup>ème</sup> VOTE de l'ASSEMBLEE GENERALE :**

Question posée : Approuvez-vous les comptes de l'exercice 2020 tels qu'ils viennent d'être présentés par La trésorière et certifiés par le Commissaire aux comptes ?

***L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.***

**VI – 3. COTISATIONS 2021**

La Trésorière présente à l'Assemblée Générale la motion du Conseil d'Administration du 28 septembre 2020 concernant les cotisations :



**COTISATIONS 2021**

Le Conseil d'administration propose au vote de l'Assemblée Générale pour l'année 2021

- ***la cotisation reste fixée à 35 €***
- ***la cotisation des veuves reste inchangée à 15 €***
- ***la cotisation à vie à 700 € (20 x 35 €, art 3 des statuts)***
- ***la cotisation des jeunes non entrés dans la vie active reste à 8 €***
- ***la cotisation de soutien à partir de 50 €***

42

➤ **7<sup>ème</sup> VOTE de l'ASSEMBLEE GENERALE :**

Question posée : Approuvez-vous la proposition du Conseil d'Administration du 28 septembre 2020 concernant les cotisations 2021 ?

***L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la proposition du Conseil d'Administration.***

#### **VI-4.BUDGET PREVISIONNEL 2021**

La Trésorière présente ensuite le budget prévisionnel 2021 : il est présenté sous le format officiel demandé aux associations loi 1901. Ce format ne permet plus une lecture directe de l'emploi des sommes qui y sont consignées.

Ce budget se caractérise par une forte baisse par rapport aux budgets antérieurs.

**La diminution des charges au budget représente 150 k€ (-70%) :**

- disparition des charges de personnel salarié et des impôts afférents compensée par l'arrivée d'un consultant ;
- une gestion administrative serrée (cabinet comptable...) ;
- diminution des activités due à la Covid 19 ;
- un investissement plus important des bénévoles.

Les subventions sont stables depuis plusieurs années et un effort sur les adhésions va devoir être entrepris. Les produits restant globalement en équilibre, il n'est prévu en 2021 qu'un petit déficit de 10 150€ qui sera comblé par le CSU.

**ASSOCIATION DES ANCIENS DE LA 2ème DB**  
**BUDGET PREVISIONNEL 2021 au 29 septembre 2020**

CHARGES	Budget	2019	PRODUITS	Budget	2019
<b>60 - ACHATS</b>	<b>9 000,00 €</b>	<b>12 368 €</b>	<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, de prestations de</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>8 074 €</b>
Variation se Stock	500 €	566 €	Bimbeloterie	1 000 €	8 074 €
Prestations de service ( S Noel)	4 800 €	5 980 €			
Achat matière et fournitures	3 000 €	4 195 €			
Autres achats divers (bimbeloterie)	700 €	1 627 €			
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>13 850,00 €</b>	<b>20 830 €</b>			
Locations photocopieurs	10 000 €	13 474 €			
Entretien et réparations	750 €	4 829 €			
Assurance	2 600 €	2 461 €			
Cotisations (Souvenir Français + )	500 €	66 €			
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>40 800,00 €</b>	<b>26 393 €</b>			
Honoraires Cabinet comptable	1 500 €	7 920 €			
Honoraires consultant	19 500 €				
Affranchissements	4 700 €	3 461 €			
Téléphone	2 000 €	3 077 €			
Transfert	0 €	4 472 €			
Déplacements	1 000 €	786 €			
Consommations, missions	8 000 €	3 338 €			
Réceptions, manifestations	3 500 €	2 983 €			
Services bancaires, autres	600 €	355 €			
<b>63 - Impôts et taxe</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 903 €</b>			
Impôts et taxe sur rémunérations	0 €	1 903 €			
Autres impôts et taxes	0 €				
<b>64 - Charges de personnel</b>	<b>0,00 €</b>	<b>143 671 €</b>	<b>74 - Subventions</b>	<b>19 000 €</b>	<b>19 035 €</b>
Rémunération des personnels	0 €	101 165 €	Ville de paris	10 000 €	10 000 €
Charges sociales ( 45%)	0 €	41 017 €	Minarm/Mindac DPMA	9 000 €	9 000 €
Autres charges de personnel (T. app	0 €		MDVARE		35 €
Provision départ en retraite	0 €	1 489 €			
<b>65 - Autres charges de gestion courante(home box)</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>1 991 €</b>	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>35 000 €</b>	<b>37 388 €</b>
home box	2 000 €	1 991 €	Cotisations , dons	25 000 €	27 479 €
			Dons	10 000 €	9 909 €
<b>66 - Charges financières</b>	<b>0 €</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	<b>500 €</b>	<b>627 €</b>
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>0 €</b>	<b>4 957 €</b>	<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>0 €</b>	<b>8 494 €</b>
<b>68 - Dotation aux amortissements</b>	<b>0 €</b>	<b>309 €</b>	<b>78 - Reprise sur amortissements</b>		
			<b>79 - Autres produits</b>	<b>0 €</b>	<b>62 000 €</b>
			Participation aux frais de siège	0 €	20 000 €
			Transfert de charges		42 000 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>65 650 €</b>	<b>212 422 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>55 500 €</b>	<b>135 618 €</b>
			Résultat déficitaire comblé par CSU	10 150 €	76 804 €
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>					
<b>86 - Emploi des contributions</b>	<b>97 700 €</b>	<b>48 775 €</b>	<b>87 - Contributions volontaires en</b>	<b>97 700 €</b>	
861 - Mise à disposition gratuite	12 700 €	48 775 €	871 - Prestation en nature (Ville de	12 700 €	48 775 €
862 - Personnel bénévolat	85 000 €		872 - Personnel bénévolat	85 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>163 350 €</b>	<b>261 197 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>163 350 €</b>	<b>261 197 €</b>

➤ **8<sup>ème</sup> VOTE de l'ASSEMBLEE GENERALE :**

Question posée : Approuvez-vous le budget prévisionnel 2021 présenté par la Trésorière?

***L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le budget prévisionnel***

**-VII – TOUR DE TABLE**

La parole est à la salle pour les questions diverses.

- **Madame Isabelle GEVIN-LECLERC DE HAUTECLOCQUE** : L'anniversaire du serment de KOUFRA sera l'occasion de sensibiliser tous les descendants du Maréchal à l'occasion d'un week-end de rassemblement familial. Il est désormais envisagé d'associer tous les descendants du Maréchal aux cérémonies commémoratives ce qui permettra de resserrer les liens.
- **Madame Roselyne ETTORI** : Il est important de s'adresser à toutes les générations, les jeunes sont plus intéressés par l'histoire qu'on veut bien le croire surtout quand ils sont acteurs.
- **Madame Henriette CAROUBI** : La fondation LECLERC devrait aller davantage dans les écoles car il faut sensibiliser la jeunesse.
- **Madame Verena LAMY** : Je tiens à préciser que nous étions 9 présents et 84 pouvoirs soit des chiffres inversés par rapport aux AG « normales » en présentiel, merci à tous ceux qui ont donné leurs « pouvoirs ».
- **Monsieur Hervé BLASQUEZ** : Pour son rayonnement, la maison des anciens de la 2° DB devrait faire de la publicité dans les musées en particulier Musée de la Libération de Paris - musée du Général Leclerc - musée Jean-Moulin ainsi qu'au musée de l'ordre de la libération.
- **Monsieur Vladimir TROUPLIN** : KOUFRA est une victoire fondatrice mais également une aventure logistique extraordinaire, un colloque dédié à cette victoire et à ce serment aura lieu en novembre à la Sorbonne. Des intervenants de nombreux pays étrangers vont faire réfléchir l'auditoire sur la portée de ce serment.
- **Monsieur Yves ROUSSET** : Le fait d'offrir un service supplémentaire aux membres de l'association sur le site internet est une bonne initiative car le fait de s'engager via une cotisation donne de la reconnaissance.
- **Monsieur Philippe HOUILLON** : Se félicite de cette première en tant que « metteur en scène » de cette assemblée générale et souhaite en animer beaucoup d'autres.

### CONCLUSIONS PAR LE PRESIDENT

Le Président conclut l'Assemblée Générale en remerciant les 9 membres volontaires qui ont participé à cette AGO ainsi qu'à ceux qui ont adressé leurs pouvoirs. Il met à l'honneur Mme la Secrétaire générale qui assure par sa présence, 4 jours par semaine tout au long de l'année, la continuité du lien entre tous les membres et la bonne marche du siège, ainsi que Mme la Trésorière qui administre parfaitement les comptes de l'association par son engagement et son expertise. Enfin, il fait part de sa gratitude à l'égard de Jean-René MBIANDJI, commissaire aux comptes bénévole, pour la qualité de son travail à nos côtés.

Le 23 mars 2021, la commission de la Défense Nationale a rédigé un rapport d'information sur le monde associatif combattant (FD-AS-20-0081) pour mettre « en exergue les bonnes pratiques et dresser des pistes de réforme ». Le président est heureux d'informer tous les membres de l'association que, grâce à l'action de l'équipe de bénévoles autour de lui, la Maison des anciens combattants de la 2<sup>e</sup> DB fait partie des associations s'inscrivant dans la modernité et, par là, dans la pérennité.

La séance est levée à 16 h 00.

La Secrétaire Générale de l'Association,  
Verena LAMY



Le président,  
Général (2s) Jean-Paul MICHEL



### RELEVÉ DE DECISIONS

#### Résultats des votes :

1. L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2019 ;
2. L'Assemblée Générale ratifie à l'unanimité les cooptations approuvées par le Conseil d'Administration du 28 octobre 2020 ;
3. L'Assemblée Générale ratifie à l'unanimité le règlement intérieur approuvé par le Conseil d'Administration du 28 octobre 2020 ;
4. L'Assemblée Générale approuve le rapport moral 2020 à l'unanimité ;
5. L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
6. L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
7. L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la motion du Conseil d'administration concernant les montants des cotisations pour 2021 ;
8. L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le budget prévisionnel 2021.